Inconvénient que je trouve dans ce projet, c'est que beaucoup de gens ne le comprennent pas et que ces détails ne sont point connus du pays en général. Je crois que si les hon. ministres avaient présenté un projet complet en indiquant tous les détails et les résultats qu'ils peuvent produire, ils auraient rencontré bien moins d'opposition et dans le pays et dans cette chambre. (Ecoutez!) Mais on nous demande de donner notre assentiment à une mesure que nous ne comprenons pas plus que nos électeurs. Ces objections ont deia été faites, et je crois qu'elles doivent avoir du poids, surtout dans la partie du pays que j'ai l'honneur de représenter. Il ne faut pas s'étonner que les populations anglaises du Bas-Canada aient des appréhensions, je dirai même des craintes, au sujet du fonctionnement de la nouvelle constitution, quand des hon. membres, comme l'hon. député de Peterborough, qui est à l'abri des difficultés qui nous alarment, ont exprimé des sentiments analogues. Ces messieurs ont cru devoir exprimer leurs craintes, pourquoi nous refuserait-on le droit d'en faire autant? (Ecoutez!) Il est certain que les protestants du Bas-Canada n'ont pas à se plaindre de leurs concitoyens Canadiens-Français. l'union, nous avons vécu en bons termes, et l'équité, ainsi que la justice, ont toujours présidé à nos relations communes. (Ecoutes!) Mais les populations anglaises du Bas-Canada veulent voir disparaître toute possibilité d'agression de la part des Canadiens-Français, et il est difficile de croire que le projet soumis à la chambre leur donne cette garantie. (Ecoutes!) Il est inutile, M. l'Orateur, qu'à l'exemple des hon. membres qui m'ont précédé, j'entre dans tous les détails de la question. Je ne doute point que si l'on peut opérer l'union de toutes les provinces de l'Amérique Britannique du Nord, à des conditions équitables pour tous, le pays en général y trouvera un grand avantage. (Ecouter!) Je ne retiendrai pas la chambre plus longtemps, M. l'ORATEUR, et je terminerai en exprimant l'espoir que quand viendra le moment de nous prononcer de nouveau sur cette question, nous trouverons que tous les détails de la nouvelle constitution ont été réglés avec justice et équité; nous constaterons aussi que les hon. messieurs qui tiennent entre leurs mains les destinées du Canada, se sont montrés dignes de leur tache et que le Canada, uni aux autres provinces, est devenu la patrie de la vraie liberté. (Applaudissements.)

L'Hon. Proc.-Gén. CARTIER. — M. l'OBATEUR: — J'ai écouté avec le plus vif intérêt les observations de l'hon. membre pour Richmond et Wolfe. L'hon. monsieur représente un comté dont la population est, en grande majorité, protestante, et les adversaires du projet ont tout fait pour exciter les appréhensions et la défiance de la minorité protestante du Bas-Canada. Mais comme catholique, et en qualité de membre du gouvernement, je réitère l'assurance que la discussion qui amènera le règlement des constitutions locales, donnera entière satisfaction à la minorité protestante du Bas-Canada.

(Applaudissements.)

M. RYMAL.—Confiant dans l'assurance donnée par l'hon. proc.-gén. du Haut-Canada, que les membres de cette chambre auraient toute facilité d'exprimer leurs vues sur les détails de cette mesure, j'avais réservé le peu que j'ai à dire pour le moment où seraient présentés des amendements conformes à mes vues. Mais l'engagement pris par l'hon, proc.-gén, du Haut-Canada ayant été complètement violé, je crois devoir élever ma faible voix pour expliquer ce que j'aurais préséré n'affirmer que par mon vote. Tout le monde se rappelle les circonstances qui ont amené la formation du ministère actuel, et le but dans lequel il a été formé. Les ministres nous demandaient un peu d'indulgence, nous promettant un projet qui règlerait les difficultés existantes entre le Haut et le Bas-Canada, et aménerait peut-être l'union de toutes les provinces. Si j'ai bien compris le programme du gouvernement, il s'agissait d'abord de la fédération des deux Canadas, les autres provinces ayant la faculté de s'y joindre ultérieurement. Quelques ministres ont nié cette assertion, mais c'est de leur part un faux-fuyant, car tel était le sens du mémoire rédigé par le gouvernement, lorsqu'il donna des explications à la chambre. (Ecoutrz!) Je dois donc soulever contre le ministère une double accusation. La première s'adresse spécialement à l'hon. proc.-gén. du Haut-Canada qui, malgré sa promesse positive, s'est opposé à tout amendement : la seconde va droit aux membres réformistes. qui sont aujourd'hui au pouvoir et qui ont aussi manqué à leurs engagements, en ne présentant pas une mesure pour la fédération des deux Canadas. (Ecoutez!) J'avais espéré, M. l'ORATEUR, que l'infusion d'un sang nouveau dans les veines du corps ministériel, par l'addition de deux ou trois membres qui avaient si courageusement dé-